

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mercredi 12 décembre 1956. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La Commission a procédé à l'audition de M. André Philip, président de la délégation française au G. A. T. T. (General Agreement on Tariffs and Trade), sur l'origine de cette institution, son activité, les résultats obtenus et les travaux de la dernière session.

Puis elle a désigné officieusement M. d'Argenlieu comme rapporteur pour avis du projet de loi portant ratification du traité franco-allemand sur la Sarre (n° 3181, A. N. 3^e législature).

Enfin, elle a décidé de demander le renvoi pour avis du projet de loi de finances pour l'année 1957 (n° 157, session 1956-1957), en ce qui concerne le Budget des Affaires économiques.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Jeudi 13 décembre 1956. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission a entendu la suite du rapport de M. Marius Moutet sur le projet de loi (n° 3181, A. N., 3^e législature) tendant à la ratification des accords franco-allemands sur la Sarre.

Les conclusions du rapporteur, favorables à la ratification, ont été approuvées par 9 voix contre 4 après un échange de vues auquel ont pris part, notamment, MM. Radius, Léonetti et le président.

AGRICULTURE

Mercredi 12 novembre 1956. — *Présidence de M. Brettes, vice-président.* — La commission a procédé à un nouvel examen des dispositions du projet de loi de finances pour 1957 (n° 157, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, concernant l'Agriculture. Elle a décidé de demander le renvoi pour avis de ces dispositions.

M. Driant a exposé à ses collègues les modifications essentielles apportées par l'Assemblée Nationale, en ce qui concerne le titre VIB du Budget de l'Agriculture, les opérations du Fonds de développement économique et social, le financement des prestations familiales agricoles et le recouvrement des cotisations. Un certain nombre d'amendements aux articles 8 *ter*, 66, 67, 99, 102 et 102 *bis* ont été adoptés.

La commission a ensuite poursuivi l'examen de la proposition de loi (n° 368 année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricole.

M. Restat, à qui avait été confiée la mission de rapporter le contre-projet pris en considération par le Conseil de la République, le 20 juin 1956 et qui s'était efforcé, en cette qualité, d'établir un texte de coordination, a tout d'abord constaté qu'il n'avait pu parvenir au but de conciliation qu'il s'était assigné puisque la commission se trouvait saisie de deux contre-projets.

Il a déclaré ne pouvoir, dans ces conditions, poursuivre sa mission et s'est démis de ses fonctions de rapporteur.

M. Houdet a alors demandé que le contre-projet qu'il avait exposé au cours de la précédente séance de la commission et qui tend à reprendre les conclusions du rapport établi en 1954 par M. Saint-Cyr, au nom de la commission de l'agriculture de l'Assemblée Nationale, soit examiné avant celui présenté par M. Blondelle.

La commission a procédé à un vote par appel nominal. Par 14 voix contre 7 et 4 abstentions, elle a accordé la priorité au texte de M. Houdet.

Ont voté pour :

MM. Bataille, Georges Boulanger, Capelle, Claudius Delorme, Jean Doussot, Driant, Bénigne Fournier, Hoeffel, Houdet, Koessler (M. Aguesse suppléant), Le Bot, Le Léanec (M. de Raincourt suppléant), de Pontbriand, de Raincourt.

Ont voté contre :

MM. de Bardonnèche (M. Nayrou suppléant), Brégégère (M. Durieux délégué), Brettes, Durieux, Naveau (M. Nayrou délégué), Primet, Suran (M. Primet délégué).

Se sont abstenus volontairement :

MM. Edmond Jollit, Jean Lacaze, Monsarrat, Restat.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Mathey, Pascaud, Jules Pinsard, Diongolo Traoré, Zèle.

La prise en considération du texte pour lequel la priorité venait d'être accordée a ensuite été décidée à la même majorité. M. Houdet, désigné comme rapporteur, fera connaître ses conclusions lors de la prochaine séance.

Présidence de M. Restat, président. — La commission a adopté les conclusions du rapport de M. de Pontbriand tendant à l'adoption, sous réserve de légères modifications, de la proposition de

loi (n° 69, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 312 du Code rural concernant la vente, l'achat, le transport et le colportage du gibier.

M. Driant a, enfin, été désigné comme rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 107, session 1956-1957) tendant à modifier certaines dispositions des décrets n° 53-974 et 55-575 des 30 septembre 1953 et 20 mai 1955, dont la commission des finances est saisie au fond.

BOISSONS

Judi 13 décembre 1956. — *Présidence de M. Georges Bernard, président.* — La commission a procédé à l'examen de certains aspects du projet de loi de finances pour 1957 (n° 157, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale.

M. Puzet a analysé les principales dispositions intéressant la commission.

Il a souligné que le maintien de la majoration de 5 francs par hectolitre du droit de circulation sur le vin prévue par l'article 9 de la loi du 8 août 1950 et du prélèvement effectué sur le même droit par l'article 102 de la loi du 4 août 1956 et l'affectation de ces ressources à la section viticole du Fonds national de solidarité agricole, ne ressortait pas nettement des documents budgétaires soumis à l'examen du Parlement.

La commission s'est ralliée à un amendement à l'article 8 *ter* en vue de préciser cette affectation.

Elle a ensuite entendu M. Denoly, président de la Fédération nationale des producteurs de fruits à cidre, au sujet de l'article 30. Celui-ci a, notamment, souligné que l'imputation sur les crédits mis à la disposition du Service des alcools au titre du contingent d'alcools de pommes à cidre d'une somme de 700 millions était contraire à l'article 8 du décret du 9 août 1953. Cet article précise, en effet, que les dépenses correspondant aux opérations d'arrachage des pommiers à cidre sont financées au moyen des économies procurées par la réduction des contingents.

Après le départ de M. Denoly, la commission a procédé à un large échange de vues sur cette question. Elle a finalement décidé de déposer un amendement tendant au respect des dispositions du décret du 9 avril 1953.

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 12 décembre 1956. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a établi comme suit la liste définitive de ses sous-commissions :

Sous-commission « Air » : MM. Aubé, Barré, Borgeaud, Pidoux de La Maduère, Rupied, Vanrullen.

Sous-commission « Guerre » : MM. le Général Béthouart, Boulangé, Kalb, de Lachomette, Michelet, de Montullé, Parisot, Piales, Pinchard, Pisani, Seguin.

Suppléants : MM. Alric, Valentin.

Sous-commission « Marine » : MM. Brunhes, Jaouen, Longchambon, de Maupeou, Masteau, Jean-Louis Rolland.

Sous-commission « France d'Outre-Mer » : MM. Aubé, Augarde, Claparède, Fousson, Le Gros, Mostefaï El Hadi.

Elle a entendu ensuite les projets de rapports pour avis sur le budget militaire pour 1957.

M. Barré a indiqué, pour les crédits de l'armée de l'Air, que, sauf en ce qui concerne les études et le renforcement du potentiel aérien d'outre-mer, le budget marque une dangereuse stagnation. Il a insisté sur la nécessité de provoquer la constitution d'un « pool » d'études chargé particulièrement des études d'électronique en vue de la couverture aérienne du territoire. Il a préconisé l'adoption d'une politique cohérente et courageuse.

M. Alric, sur les crédits de la « Guerre », a repris les opinions exprimées par M. Barré et, sur un plan plus général, a regretté que ce budget ne permette de dégager aucune politique de Défense nationale.

M. Brunhes, étudiant les crédits de la « Marine », s'est félicité de ce qu'ils aient été présentés avec clarté. Insistant sur l'augmentation demandée pour les études, il a remarqué qu'en revanche, étant donné le prix à la tonne des bâtiments en construction, la tranche navale de 1957 ne comportera que 21.000 tonnes. Il a également noté l'incertitude sur le futur que comporte ce budget.

M. Fousson, enfin, a examiné les crédits de la « France d'Outre-Mer ». Tout en constatant une augmentation, il a déploré l'insuffisance des sommes allouées à la gendarmerie, qui doit constituer l'ossature des forces du maintien de l'ordre.

Les observations des quatre rapporteurs pour avis ont été approuvées.

FINANCES

Mardi 11 décembre 1956. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Dans une première séance tenue le matin, la commission a procédé à la révision des articles du projet de loi de finances pour 1957 (n° 157, session 1956-1957) compte tenu des votes en première lecture de l'Assemblée Nationale. L'article 5 — conditions d'application de la baisse de 15 % sur le matériel agricole — a été adopté conforme de même que l'article 51 *bis* (anciens articles 3 et 4) — Fonds national de surcompensation des prestations familiales — après les interventions de MM. Coudé du Foresto, rapporteur, Roubert, président, Pellenc, rapporteur général, Berthoin, Tinaud. Pour l'article 6 — recettes affectées au Fonds d'investissement routier pour 1957 — la commission a confirmé sa précédente décision, repoussant le texte voté par l'Assemblée Nationale. Les articles 7 — incorporation des décimes dans le principal des amendes pénales et modification du taux de certaines amendes pénales — 8 — évaluation des voies et moyens — 9 — services civils et militaires, dépenses ordinaires, dépenses en capital et dépenses effectuées sur ressources affectées — ont été adoptés sans modification. Sur la proposition de M. Pellenc, rapporteur général, après les interventions de MM. Boutemy, Berthoin et Roubert, président, la commission a modifié l'article 9 par une disposition portant blocage de 10 % du crédit global. L'article 16 — autorisations de programme et de paiement accordées au titre des dépenses mises à la charge de la caisse autonome de la reconstruction a été réservé. Enfin, sur la proposition de M. Peschaud, rapporteur des crédits de la Santé publique, la commission a adopté un article 45 *bis* relatif au contrôle des prix de journée dans les établissements hospitaliers.

Dans une seconde séance tenue l'après-midi, sous la présidence de M. Chapalain, vice-président, la commission a entendu le rapport de M. Fousson sur les crédits relatifs à la France d'Outre-Mer et les articles 32 — part contributive des Territoires d'Outre-Mer et des Territoires et Etats Associés aux dépenses administratives de la Caisse de retraites de la France d'Outre-Mer pour 1957 (application de l'article 7 de la loi du 14 avril 1924) — 33 — montant des versements à effectuer par les Territoires d'Outre-Mer au Fonds d'investissement et de développement économique et social — et 34 — mode d'approbation des plans d'équipement des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer — rattachés. Après un débat où sont intervenus MM. Debû-Bridel, Razac au nom de la commission de la France d'Outre-Mer, Primet, la commission a adopté les crédits sauf les 390,2 millions d'autorisations nouvelles du titre III — Moyens des services — qui ont été disjoints pour obtenir du Ministre des engagements en ce qui concerne le reclassement des administrateurs d'outre-mer. M. Fousson a ensuite présenté son rapport pour la section III des affaires étrangères : relations avec les Etats Associés. Sont intervenus : MM. Walker et Berthoin. La commission a adopté les crédits sauf le titre III — Moyens des services — autorisations nouvelles, 670 millions. Les articles 32 — part contributive des Territoires d'Outre-Mer et des Territoires et Etats Associés aux dépenses administratives de la Caisse de retraites de la France d'Outre-Mer pour 1957 (application de l'article 7 de la loi du 14 avril 1924) — 33 — montant des versements à effectuer par les Territoires d'Outre-Mer au Fonds d'investissement et de développement économique et social — 34 — mode d'approbation des plans d'équipement des territoires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer — sont adoptés sans modification. Sur la proposition du rapporteur, l'article 83 — frappe de pièces de monnaie divisionnaire pour l'Afrique Equatoriale Française et le Cameroun — a été disjoint.

Sur la proposition de M. Fillon, rapporteur des crédits des affaires marocaines et tunisiennes, la commission a adopté sous réserve crédit de 48 milliards prévu pour les subventions au Maroc et à la Tunisie. Sur la proposition de M. Boutemy, rapporteur des crédits affectés à la Défense nationale, après les interventions de MM. Fousson, Berthoin et Portmann, la commission a confirmé sa décision de disjonction de l'article 95 — recrutement du corps

des ingénieurs du génie maritime — et de reprise de l'article 58 — rétrocession à l'Etat français d'établissements hospitaliers. Elle a, en outre, décidé d'accepter le maintien pour cette année des crédits charges sociales dans les budgets militaires.

Sous la présidence de M. Roubert, président, la commission a entendu M. Chapalain, rapporteur des crédits affectés aux anciens combattants et victimes de la guerre, qui a présenté son rapport. Après l'intervention de M^{me} Cardot au nom de la commission des pensions, de MM. Berthoin et Roubert, président, la commission a adopté les crédits sans modification.

La commission a ensuite poursuivi la révision des articles compte tenu des votes de l'Assemblée Nationale. Sont intervenus : MM. Pellenc, rapporteur général, Primet, Armengaud, Roubert, président, Berthoin, Debû-Bridel, Walker et Bousch. La commission a adopté sans modification les articles 16 — autorisations de programme et de paiement accordées au titre des dépenses mises à la charge de la Caisse autonome de la reconstruction — 34 *ter* — financement du festival international de Cannes — 66 — programme annuel de construction à réaliser par les organismes d'habitation à loyer modéré en 1957 — 67 *bis* — conditions d'attribution des prêts dont la charge est transférée pour 1957 du Budget de l'Etat à des établissements de crédit spécialisés, 77 — bonifications d'intérêts applicables aux emprunts émis ou contractés en vue de la réalisation d'opérations prévues par la législation sur les habitations à loyer modéré — 78 — opérations de sociétés de développement régional — 79 — subventions de l'Etat pour l'équipement des ports et les travaux de défense contre les eaux et contre la mer — 86 — rétablissement de la redevance fixe des mines — 97 — taxes parafiscales — 98 — prévisions de recettes et de dépenses du Service des alcools pour la campagne 1956-1957 — 102 — subordination du paiement des prestations sociales agricoles et des avantages économiques et sociaux au fait que les bénéficiaires ont acquitté l'ensemble de leurs cotisations sociales agricoles — 102 *bis* — cotisations complémentaires des prestations familiales agricoles — 104 *bis* — emprunts contractés pour l'autoroute du Rhône — 107 — aide aux victimes de calamités agricoles — 108 — transfert au Budget de l'Etat de dépenses incombant à l'Algérie — 110 — huiles minérales de graissage, levée de droits de douanes.

Sur la proposition de M. Bousch, l'article 92 — création d'emplois permanents au Secrétariat d'Etat à la Reconstruction et au Logement au titre du budget de 1957 — a été disjoint.

Sur la proposition de M. Pellenc, rapporteur général, la commission a adopté plusieurs articles additionnels relatifs à la présentation des décrets de répartition, les modifications et transformations d'emplois, les comptes économiques de la nation, le bilan de la Banque de France.

Mercredi 12 décembre 1956. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a poursuivi l'examen du projet de loi de finances pour 1957 (n° 157, session 1956-1957) par l'audition du rapport fait par M. Pellenc, rapporteur général, au nom de M. Rogier, rapporteur des crédits affectés à la Présidence du Conseil. Un débat s'est instauré qui a porté, notamment, sur les travaux dans le domaine atomique, la mise en valeur du Sahara et le Fonds chargé de la diffusion du livre français à l'étranger, auquel ont participé, en particulier, MM. Berthoin, Armengaud, Pellenc, rapporteur général, Coudé du Foresto, Roubert, président. La commission a ensuite adopté les crédits sans modification.

Jeudi 13 décembre 1956. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Dans une première séance tenue le matin, la commission a procédé à l'audition de M. Lemaire, Secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce. M. le Président a exposé au Ministre les points sur lesquels la commission désirait des informations complémentaires : le rétablissement de la redevance fixe des mines prévu à l'article 86 du projet de loi de finances pour 1957, la suppression de la subvention au Festival de Cannes, les modalités d'assiette des cotisations pour les œuvres sociales des entreprises nationalisées, les exploitations pétrolières au Sahara. Le Ministre a donné divers renseignements et précisions et répondu aux questions qui lui furent posées en un débat où prirent notamment la parole : MM. Debû-Bridel, Berthoin, Alric, Coudé du Foresto, Litaïse et Pellenc, rapporteur général.

Dans une seconde séance tenue l'après-midi, la commission a entendu M. Ramadier, Ministre des Affaires économiques et financières et Filippi, Secrétaire d'Etat au Budget qui ont répondu à diverses questions qui leur ont été posées notamment par

M. Pellenc, rapporteur général, relatives à la forme dans laquelle se présenteront les décrets de répartition prévus dans le décret organique sur le Budget et sur la procédure de contrôle des commissions sur ces décrets.

Une discussion dans laquelle intervinrent, notamment : MM. Debû-Bridel, Armengaud, Roubert, président, Berthoin, suivit les réponses faites aux questions posées.

Enfin, la commission a entendu M. Jacquet, Secrétaire d'Etat à l'Information qui a exposé les raisons justifiant une augmentation de la taxe de la télévision. La commission a ensuite décidé de maintenir la disjonction déjà adoptée de l'article 20 du projet de loi de finances pour 1957 « Augmentation du taux de la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision ».

ERRATUM

au Bulletin du 11 décembre 1956 :

1^o 2^e page, 3^e ligne du premier paragraphe (crédits F. O. M.) :

Au lieu de : « 390,2 milliards ».

Lire : « 390,2 millions ».

2^o 2^e page, 3^e ligne du deuxième paragraphe (crédits Etats Associés) :

Au lieu de : « disjoint le crédit de 48 milliards prévu pour les subventions au Maroc et à la Tunisie ».

Lire : « adopte sous réserves le crédit... ».

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 12 décembre 1956. — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Houphouët-Boigny, Ministre délégué à la Présidence du Conseil, sur l'organisation commune des régions sahariennes.

Le Ministre, après avoir exposé l'économie du texte en instance devant l'Assemblée Nationale, a souligné l'intérêt du projet qui prévoit la création d'une commission de coordination, d'un

comité de direction et la désignation d'un délégué général. Il a également insisté sur la nécessité d'un vote rapide par le Parlement.

Dans l'échange de vues qui a suivi, sont notamment intervenus MM. Boisrond, Durand-Réville et Razac sur la question de financement et de contrôle du nouvel organisme.

Enfin, la commission a adopté les rapports de MM. Haïdara Mahamane, Symphor et Hassan Gouled sur les propositions de résolution (nos 35, 61 et 98, session 1956-1957) concernant respectivement la milice, l'enseignement et l'assemblée représentative de la Côte française des Somalis.

INTÉRIEUR
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE
ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 13 décembre 1956. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — Après avoir désigné M. Verdeille comme rapporteur pour avis de la proposition de loi de M. Blondelle (n° 283, session 1955-1956), tendant à modifier les articles 812 et 861 du Code rural, et M. Claude Mont comme rapporteur pour avis de la proposition de loi de M^{me} Jacqueline Thome-Patenôtre (n° 81, session 1956-1957), tendant à modifier l'article 175 du Code pénal, la commission a adopté, sur le rapport de M. Deutschmann et dans le texte même de l'Assemblée Nationale, le projet de loi (n° 56, session 1956-1957) modifiant l'article 19 de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires.

M. Lachèvre a poursuivi son exposé sur le projet de décret portant dispositions financières en faveur des communes dont la population accuse une ascension rapide ou dont une partie importante de la population travaille en dehors du territoire communal.

Il a notamment donné connaissance à ses collègues des réponses faites par le Ministère de l'Intérieur aux questions que différents commissaires ou lui-même avaient crû devoir poser à l'issue d'un premier examen.

A la suite d'un échange de vues, auquel ont pris part, outre le président et le rapporteur, MM. Courroy, Deutschmann, M^{me} Renée Dervaux, MM. Gadoin, Le Basser, Montpied et Verdeille, la

commission a chargé son bureau de se rendre auprès du Ministre de l'Intérieur pour faire connaître à celui-ci son accord sur le principe même du décret et son souhait de voir le projet gouvernemental modifié ou corrigé sur certains points.

M. Verdeille a ensuite présenté les conclusions de ses rapports sur :

— la proposition de loi (n° 287, session 1955-1956) de M. Le Basser, tendant à modifier les dates d'élection des bureaux des conseils généraux ;

— la proposition de résolution (n° 721, session 1955-1956) de M. Geoffroy, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour compenser les pertes de recettes subies par les collectivités locales sur le territoire desquelles sont effectués des travaux publics.

La commission, sous réserve de certaines précisions qu'elle a chargé son rapporteur d'obtenir, a adopté ces deux textes.

Enfin, par 10 voix contre 1 et 2 abstentions, à la suite d'un vote à main levée, la commission a décidé de demander au Conseil de la République de lui accorder les pouvoirs visés à l'article 30 du règlement dans les départements algériens.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 12 décembre 1956. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Sur le rapport de M. Lodéon, la commission a, tout d'abord, adopté le projet de loi (n° 3, session 1956-1957) modifiant l'article 81 du Code pénal.

Elle a, ensuite, entendu les rapports de M. Gaston Charlet sur les projets de loi suivants :

— (n° 620, session 1955-1956) modifiant l'article 198 du Code pénal ;

— (n° 646, session 1955-1956) tendant à abroger l'article 46 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ;

— (n° 663, session 1955-1956) modifiant le décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions ;

— (n° 664, session 1955-1956) modifiant l'article 312 du Code pénal.

Les conclusions du rapporteur, tendant à l'adoption de ces différents textes, ont dans l'ensemble été approuvées. Une modification a, toutefois, été apportée au projet de loi n° 664, de façon à ne pas rendre justiciables de la cour d'assises les auteurs de simples violences et voies de fait commises sur la personne de leurs ascendants.

La commission a, d'autre part, examiné pour avis la proposition de loi (n° 103, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 2 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, dont la commission de la presse est saisie au fond.

Après avoir entendu M. Gaston Charlet, rapporteur pour avis, la commission a décidé, à l'unanimité, de proposer le rejet de ce texte.

M. Molle a, enfin, développé l'économie des dispositions du projet de loi de finances pour 1957 (n° 157, session 1956-1957) qui appelaient un examen de la part de la commission (crédits du Budget de la justice et articles 7, 35 et 37).

Ces dispositions ont été approuvées, après que l'accent eut été mis, une fois encore, sur la trop grande modicité des crédits alloués au Ministère de la Justice.

Il a simplement été décidé de déposer un amendement tendant à accorder aux fonctionnaires du greffe du tribunal administratif de Paris la possibilité, qui est reconnue à leurs homologues des autres tribunaux administratifs, d'être nommés à un poste de conseiller dans ces juridictions.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Judi 13 décembre 1956. — *Présidence de M. Jean Bortaud, président.* — La commission a entendu, tout d'abord, M. Coudé du Foresto, rapporteur spécial du Budget de l'Aviation civile qui, après avoir noté le désordre de la présentation de celui-ci en 1957, a souligné la stabilité du personnel de ce département ministériel,

malgré l'importance croissante des tâches qu'il avait à accomplir devant l'évolution constante de la technique aéronautique.

Examinant les crédits réservés à l'école de pilotage d'Air France (en augmentation de 220 millions), le rapporteur a déclaré qu'il avait été nécessaire d'arriver à cette solution pour avoir des pilotes de classe internationale ; à propos d'Air France, M. Coudé du Foresto a laissé prévoir une concurrence accrue sur le réseau de l'Atlantique-Nord, en 1957, et il a regretté l'absence de réseau intérieur et la suppression récente des lignes Paris-Toulouse et Paris-Lyon.

En concluant, le rapporteur spécial a déclaré que la commission des finances ne présenterait aucun amendement en séance publique à propos de ce budget.

Un débat s'est instauré au sujet de la détaxe de l'essence, auquel ont participé notamment MM. Coudé du Foresto, René Dubois, Aubert et au cours duquel il a été souligné que l'économie de 550 millions réalisée sur le dégrèvement des carburants était portée au Budget des affaires économiques, charges communes, dont M. Fléchet est rapporteur.

Reprenant les grandes lignes de son « avis », M. René Dubois, délégué de la commission, a notamment évoqué : le reclassement, la rémunération et le logement des personnels de la navigation aérienne et de la météorologie, le regroupement de tous les services du S. G. A. C. C. dans un immeuble unique à Paris, la formation du personnel navigant, le maintien de la concurrence entre une compagnie nationale et des compagnies privées et la construction de la « Caravelle ».

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Jeudi 13 décembre 1956. — *Présidence de M. Robert Brizard président.* — Après un exposé de M. Georges Lamousse sur le Budget du Centre national du cinéma, la commission a procédé à l'audition de deux représentants de la Radiodiffusion-Télévision française, le Général Leski, directeur des services techniques et M. Pons, directeur des services financiers, sur les conditions actuelles du fonctionnement de la R. T. F. et la mise en appli-

cation du Plan d'équipement, notamment en ce qui concerne les émetteurs de télévision.

Les représentants de la R. T. F. ont ensuite répondu à des questions qui leur furent posées, notamment par MM. Debû-Bridel, Georges Bernard, Vincent Delpuech, Lamousse, Léo Hamon et Boisrond.

A l'issue de cette audition, la commission a décidé de charger son rapporteur pour avis du Budget de reprendre, sous forme d'amendement, l'article 20 du projet de loi de finances, disjoint à l'Assemblée Nationale, afin de donner à la R. T. F. les moyens d'améliorer la qualité et la quantité des émissions télévisées.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Judi 13 décembre 1956. — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a, tout d'abord, décidé de demander à être saisie pour avis du projet de loi de finances pour 1957 (n° 157, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale.

Elle a, ensuite, confirmé M. de Villoutreys dans ses fonctions de rapporteur pour avis.

A l'article 86 dudit projet de loi et sur l'initiative de M. Pinchard, la commission a adopté un amendement qui a pour objet de limiter le montant de la redevance fixe des mines due par les concessionnaires et les titulaires de permis d'exploitation à 10 francs par hectare.

Compte tenu de cette modification, l'avis présenté par M. de Villoutreys a été définitivement adopté.

Enfin, la commission a procédé à un échange de vues sur le projet de loi (n° 3181 A. N., 3^e législ.), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier les accords franco-allemands sur la Sarre, et désigné officieusement M. Bousch comme rapporteur pour avis.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Mardi 11 décembre 1956. — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — *Au cours d'une première réunion qu'elle a tenue dans la matinée, la commission a entendu un exposé d'ensemble de M^{me} Jacqueline Thome-Patenôtre sur les articles du projet de loi-cadre (n° 117, session 1956-1957), dont elle est rapporteur (articles premier, premier bis, 2, 3, 3 bis, 3 ter, 4, 5, 5 bis, 8, 9, 10, 11, 13, 15 bis, 36 A, 37).*

Un débat s'est ensuite engagé entre le président, M^{me} Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. André, Boutonnat, Driant, Pisani, Plazanet et Zussy sur les problèmes concernant la main-d'œuvre dans l'industrie du bâtiment.

Le président a donné connaissance d'une déclaration publique faite récemment par M. Baumgartner, gouverneur de la Banque de France, sur la politique du crédit.

Continuant l'examen du rapport de M^{me} Thome-Patenôtre, la commission, *au cours d'une deuxième réunion qu'elle a tenue dans l'après-midi, a procédé à un large échange de vues sur l'article premier (politique financière de la construction — répartition des crédits à la construction d'immeubles locatifs ou à l'accession à la propriété — secteur de haute productivité).*

La commission a ensuite entendu un exposé de M. Ramadier, Ministre des Affaires économiques et financières, qui a particulièrement insisté sur les difficultés que rencontreront la Banque de France et le Trésor pour faire face aux obligations qui découlent de l'application de la loi du 21 juillet 1950 modifiée.

Le ministre a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées par M^{me} Jacqueline Thome-Patenôtre, MM. Boutonnat, Driant, Yves Jaouen, Pisani et Voyant.

Enfin, la commission a chargé une sous-commission de procéder à l'audition d'un certain nombre de personnalités et d'organisations qui viendront lui faire part de leurs observations sur le texte transmis par l'Assemblée Nationale.

COMMISSION DE COORDINATION
CHARGÉE DES AFFAIRES D'INDOCHINE

Mercredi 12 décembre 1956. — *Présidence de M. Brizard, vice-président.* — La commission a, tout d'abord, entendu un exposé de M. Durand-Réville sur la situation actuelle dans les trois états du Sud-Vietnam, du Laos et du Cambodge.

Au Sud-Vietnam, M. Durand-Réville a décelé, notamment, une tendance très nette au rapprochement avec la France ; au Cambodge, après avoir brossé un tableau rapide de la politique intérieure et extérieure du prince Sihanouk, l'orateur a précisé l'importance de l'aide économique accordée à cet état à la fois par les Etats-Unis, la Chine populaire et la France (environ 55 milliards, de 1956 à 1958) ; quant au Laos, il a signalé l'accord intervenu entre le Gouvernement royal et le Pathet-Lao, susceptible d'aider à la pacification de cette région.

M. Léo Hamon a indiqué à la commission qu'il ferait devant elle, lors d'une prochaine séance, un exposé de son récent séjour au Cambodge, pays en pleine évolution.

La commission a habilité MM. Durand-Réville et Léo Hamon à intervenir en son nom lors de la discussion, en séance publique, du Budget des Etats Associés.